

## Le déplacement domicile-travail : la mobilité pendulaire

Les résultats sont issus de l'exploitation complémentaire du recensement de population de 2017. Le champ de l'étude est constitué des actifs en emploi ou en apprentissage, âgés de 15 ans ou plus, résidant en France hors Mayotte (26,8 millions de personnes) hors personnes ayant déclaré ne pas se déplacer à la question sur les modes de transport (1,1 million de personnes) ou ayant une distance domicile-travail nulle (700 000 personnes). Les personnes dont la distance domicile-travail est strictement supérieure à 150 kilomètres ont également été écartées de l'étude (400 000 personnes) : un certain nombre d'entre elles ne se déplaçant pas le plus souvent à ces distances. Ainsi, le nombre de personnes en emploi retenu pour l'étude diffère de celui issu du recensement de population publié sur insee.fr. Par ailleurs, la mesure de l'emploi à partir du recensement provient directement des déclarations des personnes sur leur situation vis-à-vis du marché du travail et sur l'exercice d'un travail. Ce concept d'emploi est donc différent de l'emploi au sens du BIT.

Le distancier Metric-OSRM de l'Insee fournit, pour la première fois et pour cette étude, les distances routières entre lieu de résidence et lieu de travail avec plus de précision que dans les études précédentes, notamment à l'intérieur des grandes communes. En effet, les adresses des lieux de résidence et de travail ont été géolocalisées. La distance a été calculée pour 99,6 % des actifs en emploi. Dans les trois quarts des cas, les lieux de travail et de résidence sont géolocalisés à leur adresse précise. Ce chiffre inclut les individus qui déclarent travailler à domicile (2,8 %) pour lesquels la distance est nulle. Dans 16,7 % des cas, les communes de résidence et de travail sont bien identifiées mais la géolocalisation en leur sein est imprécise dans au moins une commune, le plus souvent le lieu de travail. Dans 7,9 % des cas, la commune de travail n'a pas été déclarée par la personne recensée, elle a dû être redressée. Dans 0,4 % des cas, la distance n'est pas calculée : il s'agit de trajets impossibles par la route ou de communes étrangères de régions non frontalières ; ces cas sont écartés de l'étude.

Par ailleurs, 12 % des personnes déclarent avoir un lieu de travail « variable » : celles-ci sont localisées par défaut au centre de la commune qu'elles ont déclarée (7 %), voire à l'adresse de leur établissement employeur si celui-ci est connu et situé dans la commune de travail déclarée (4 %), ou à défaut au centre de leur commune de résidence (1 %).

Afin d'interpréter correctement les résultats, des régressions logistiques ont été réalisées à partir de facteurs explicatifs comme le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité, le type de ménage, la localisation géographique et la distance domicile-travail afin d'isoler l'influence propre de chaque caractéristique et de les hiérarchiser. Par souci de concision, seules les statistiques descriptives sont présentées ici ; il s'agit des variables ayant le plus d'impact.

Les évolutions des modes de transport pour les déplacements domicile-travail sont basées sur les seules enquêtes annuelles de recensement de 2015 à 2020.

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5013868#documentation>

Données : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039987?sommaire=5040030#onglet-4>